

Réunion du Conseil d'Orléans Métropole

le jeudi 29 avril 2021 à 17 heures

Espace Montission - Saint-Jean-le-Blanc

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 29 avril, à 17 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni espace Montission, 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 22 avril 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY SUR BIONNE : M. Luc MILLIAT (à partir de 17h20),

BOU : M. Bruno CŒUR,

CHANTEAU : M. Gilles PRONO,

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES, Mme Virginie BAULINET (à partir de 17h05), M. Jean-Yves CHALAYE,

COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,

FLEURY LES AUBRAIS : M. Bruno LACROIX, Mme Marilynne COULON, Mme Isabelle MULLER,

INGRE : M. Christian DUMAS, Mme Magalie PIAT, M. Guillem LEROUX (à partir de 17h15),

LA CHAPELLE SAINT MESMIN : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVAILLY, Mme Francine MEURGUES,

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (à partir de 17h50),

MARIGNY LES USAGES : M. Philippe BEAUMONT,

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Rolande BOUBAULT, M. Fabien GASNIER, Mme Cécile ADELLE (à partir de 17h55), M. Michel LECLERCQ, Mme Sandrine LEROUGE, M. Romain SOULAS,

ORLÉANS : M. Serge GROUARD (jusqu'à 19h), Mme Fanny PICARD (à partir de 17h55), M. Thomas RENAULT, M. Florent MONTILLOT (à partir de 17h10), Mme Virginie MARCHAND, M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL, M. Romain LONLAS, Mme Florence CARRE, M. Michel MARTIN (à partir de 18h15), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, Mme Anne-Frédéric AMOA, M. William CHANCERELLE (à partir de 17h40), Mme Laurence CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, M. Thibault CLOSSET (à partir de 17h55), M. Jean-Philippe GRAND, Mme Dominique TRIPET (à partir de 17h55), M. Baptiste CHAPUIS, Mme Valérie CORRE (à partir de 17h50), M. Jean-Christophe CLOZIER, Mme Stéphanie RIST, Mme Christel ROYER, M. Ludovic BOURREAU,

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Odile MATHIEU,

SAINT CYR EN VAL : M. Vincent MICHAUT,

SAINT DENIS EN VAL : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD (à partir de 17h25 et jusqu'à 19h50),

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN : M. Stéphane CHOUIN,

SAINT JEAN DE BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI, M. Franck FRADIN, Mme Brigitte JALLET (à partir de 17h15), M. Christophe LAVIALLE, Mme Catherine GIRARD, M. Jean-Emmanuel RENELIER (jusqu'à 19h),

SAINT JEAN DE LA RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL (à partir de 17h10), Mme Françoise BUREAU, M. Marceau VILLARET,

SAINT JEAN LE BLANC : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. Fabrice GREHAL (à partir de 17h20),

SAINT PRYVE SAINT MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19h15),

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Mathieu GALLOIS, M. Gérard VESQUES,

SEMOY : M. Laurent BAUDE,

AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU, M. Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à M. Bruno LACROIX, Mme Christelle MAES donne pouvoir à Mme Marilynne COULON,

OLIVET : Mme Cécile ADELLE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 17h55),

ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN (à partir de 19h), Mme Régine BREANT donne pouvoir à M. Thomas RENAULT, M. Pascal TEBIBEL donne pouvoir à M. Florent MONTILLOT, Mme Tiphaine MIGNONNEAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul IMBAULT, M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à Mme Christel ROYER ,

ETAI(EN)T ABSENT(S) :

SAINT PRYVE SAINT MESMIN : Mme Charlotte LACOLEY.

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	89
Nombre de délégués en exercice	89
Quorum	45

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Modification du lieu de réunion - Approbation.

Le conseil métropolitain a désigné l'espace Montission situé 150 avenue Jacques Douffiagues à Saint-Jean-le-Blanc comme lieu de réunion de la séance du conseil métropolitain du 29 avril 2021.

2) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 11 février 2021.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 11 février 2021.

3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises par le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux annexés à la délibération.

4) Vie institutionnelle - Adoption du pacte de gouvernance métropolitain.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le pacte de gouvernance métropolitain pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 29 avril 2022,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager les formalités en vue de la révision du document.

5) Vie institutionnelle - Modification des commissions thématiques - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- décidé, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

- désigné comme membres des commissions thématiques les membres indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

6) Conseil de développement métropolitain - Composition - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la composition du Conseil de développement comme indiqué dans la délibération,

- décidé que le conseil de développement sera animé par une présidence constituée d'un binôme paritaire et assistée par un bureau,

- décidé d'instituer un forum associant des acteurs non membres et volontaires pour participer aux groupes de travail.

7) Conseil de développement métropolitain - Adhésion à l'association Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) - Approbation.

Le conseil métropolitain a décidé d'adhérer à l'association « Coordination Nationale des Conseils de Développement » au titre de l'année 2021, pour un montant de 2 921,77 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8) Planification urbaine - Plan local d'urbanisme Métropolitain (PLUM) - Bilan de la concertation et arrêt du projet.

Le conseil métropolitain a :

- tiré le bilan de la concertation préalable sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, dont la synthèse détaillée est annexée à la délibération,
- arrêté le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est joint à la délibération,
- soumis le projet pour avis aux personnes publiques associées et consultées puis à l'enquête publique,
- affiché la délibération pendant un mois au siège d'Orléans Métropole et dans les mairies des communes membres,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires pour la réalisation de ces procédures.

9) Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Gestion des aides à l'habitat privé - Convention passée avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) - Avenant n° 12 - Approbation - Enveloppes financières et objectifs 2021.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 12 à la convention passée avec l'Anah, relative aux conditions de gestion des aides pour le logement privé par l'Anah et fixant leurs modalités de paiement par l'Agence,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout avenant de révision de la programmation 2021, présenté en cours d'année, concernant les crédits délégués par l'Anah.

10) Habitat-logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat - Enveloppes financières et objectifs 2021 - Approbation d'un avenant n° 11 (avenant principal 2021).

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 2021-11 « avenant principal 2021 » à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat, fixant les objectifs et droits à engagement (enveloppes financières) pour l'année 2021 pour le parc public et privé,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

11) Habitat-logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association OCELOR.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention correspondante à passer avec l'association OCELOR et soutenir ainsi le dispositif permettant d'alimenter la connaissance des marchés privés de l'habitat, conformément aux conditions exposées dans la délibération,
- approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2021, pour soutenir l'association OCELOR,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

TRANSITION ECOLOGIQUE

12) Environnement - Projet de création d'une plateforme logistique par la société SEQUOIA à Gidy - Avis sur le dossier d'enquête publique.

Le conseil métropolitain a émis un avis défavorable sur le projet de création d'une plateforme logistique par la société SEQUOIA à Gidy.

13) Assainissement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (esplanade de Gaulle) - Travaux de réaménagement et création d'un bassin hydraulique enterré - Convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune - Modification du programme - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye ayant pour objet d'intégrer de nouveaux éléments à la convention venant modifier les prestations du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que sa rémunération impliquant une nouvelle enveloppe financière maximale du projet et nouvelle répartition de cette dernière,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

14) Assainissement collectif - Convention pour l'exploitation et le raccordement du réseau d'assainissement du hameau des Muids à la station d'épuration de Cléry-Saint-André et relative à la perception de la redevance d'assainissement à passer avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et VEOLIA EAU - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention pour l'exploitation et le raccordement du réseau d'assainissement du hameau des Muids à la station d'épuration de Cléry-Saint-André et portant diverses dispositions concernant la perception de la redevance d'assainissement pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2023,

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

15) Eau potable - Convention de coopération en vue de la réalisation de prestations de services complémentaires dans le domaine de l'eau potable sur le territoire des Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin à passer avec le C3M et VEOLIA EAU - Approbation.

Le conseil métropolitain a

- approuvé la convention de coopération en vue de la réalisation de prestations de services complémentaires dans le domaine de l'eau potable sur le territoire des Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2023,

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

16) Transports et déplacements - Exploitation des parkings en ouvrage - Convention de délégation de service public passée avec la société ORLEANS GESTION - Contrat d'exploitation du parking « Charpenterie » - Prolongation - Approbation d'un avenant n° 6.

Le conseil métropolitain a

- approuvé l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Charpenterie passé avec la SEM ORLEANS GESTION ayant pour objet de prolonger la durée de la convention d'affermage de 18 mois, le terme de la convention, initialement fixé au 30 juin 2021, étant ainsi reporté au 31 décembre 2022,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

17) Transports et déplacements - Exploitation des parkings en ouvrage - Convention de délégation de service public passée avec la société ORLEANS GESTION - Contrat d'exploitation « Tous parcs » - Prolongation et modification de la grille tarifaire - Approbation d'un avenant n° 23.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 23 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage La Source, Patinoire, Gare, Münster, Hôtel de ville, Cathédrale, Halles-Châtelet, Carmes et Saint-Paul passé avec la SEM ORLEANS GESTION, ayant pour objet de prolonger la durée de la convention d'affermage de 18 mois, le terme de la convention, initialement fixé au 30 juin 2021, étant ainsi reporté au 31 décembre 2022, et de modifier la grille tarifaire à appliquer sur le parking Münster rénové à compter du 1er juillet 2021,

- approuvé la grille des tarifs horaires et abonnements mensuels pour le parking Münster rénové, à compter du 1er juillet 2021, telle que définie en annexe,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

18) Gestion des déchets - Gestion technique et financière des points enterrés de collecte des déchets - Approbation d'une convention-type à passer avec les bénéficiaires.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le principe de financement des nouveaux projets de collecte par un dispositif de colonnes enterrées,

- approuvé le principe de financement des renouvellements des matériels de collecte enterrés,

- approuvé le principe de la gestion de nettoyage des points de collecte enterrés par les bénéficiaires pour les flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables multimatériaux,

- approuvé la convention type à passer avec les bénéficiaires relative à la gestion technique et financière des points enterrés de collecte de déchets sur le territoire d'Orléans Métropole,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

19) Fonds Unifié Logement (FUL) - Approbation des actions retenues dans le cadre d'un appel à projets - Approbation de conventions à passer avec les associations AIDAPHI, AHU, SOLIHA AIS CVL et l'OPH Les Résidences de l'Orléanais - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les actions proposées dans le cadre du FUL pour 2021, par des associations et organismes œuvrant dans le domaine du logement, destinées à favoriser le parcours résidentiel, suite à l'appel à projets lancé par Orléans Métropole,

- approuvé les conventions à passer avec les associations et organismes ayant proposé les actions retenues, à savoir AIDAPHI, AHU, l'OPH Les Résidences de l'Orléanais et SOLIHA AIS CVL, au titre de l'année 2021,

- attribué les subventions correspondantes à ces associations et organismes, pour un montant total de 62 768 € au titre de l'année 2021, répartis entre les porteurs de projets selon le tableau ci-dessus,

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document lié au versement des subventions.

20) Fonds Unifié Logement (FUL) - Fonds Aide aux Jeunes (FAJ) - Appel à contribution financière - Convention à passer avec la CAF, la MSA, les fournisseurs d'énergie et les fournisseurs d'eau - Approbation - Autorisation de signature de la charte de prévention des expulsions.

Le conseil métropolitain a :

- fixé la contribution financière des bailleurs sociaux au budget du FUL à hauteur de 4,40 € par logement mis en location sur le territoire métropolitain et selon le tableau ci-dessus,
- approuvé la convention de partenariat annuelle à passer avec la CAF du Loiret, pour formaliser sa participation financière aux budgets du FUL et du FAJ au titre de l'année 2021 et les modalités de sollicitation des aides,
- approuvé la nouvelle convention de partenariat 2021-2025 à passer avec EDF, pour préciser la nature et modalités des relations entre EDF et Orléans Métropole concernant la gestion des aides du FUL et pour préciser les engagements respectifs des parties dans la prise en charge des impayés,
- approuvé une nouvelle convention à passer avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire pour formaliser sa participation financière aux budgets du FUL et du FAJ au titre de l'année 2021 et les modalités de sollicitation des aides,
- approuvé l'avenant 2021 à passer avec les fournisseurs d'eau, pour préciser les montants que ces derniers s'engagent à abandonner,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits conventions et avenants,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte de prévention des expulsions.

21) Centre funéraire des lfs - Convention d'utilisation d'équipement collectif passée avec le SIVU des lfs – Extension du périmètre des biens communs - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention susvisée à passer avec le SIVU des lfs ayant pour objet d'inclure les parkings extérieurs du cimetière dans le périmètre des équipements communs,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

22) Aires d'accueil des gens du voyage - Prolongation de 2 mois des plafonnements exceptionnels des facturations et modification des plafonds - Approbation.

Le conseil métropolitain a maintenu pour 2 mois supplémentaires et jusqu'au 15 juin les dispositions de plafonnement à 40 et 70 € en adaptant le plafonnement à 70 €.

ATTRACTIVITE

23) Mécénat - Approbation d'une convention à passer avec la fondation d'Orléans et la fondation FACE au titre des années 2021-2023 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer pour les années 2021-2023 à passer avec la Fondation Orléans Mécénat sous égide de la Fondation FACE,
- décidé d'attribuer à la Fondation Orléans Mécénat une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2021 ainsi que pour les années 2022 et 2023 sous réserve du vote des crédits correspondants,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

24) Grands équipements - CO'Met - Approbation de la grille tarifaire de la salle sportive.

Le conseil métropolitain a approuvé la grille tarifaire de la grande salle pour l'année 2022.

25) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion par l'emploi - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a

- approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations Nos Quartiers ont des Talents et Val Espoir,
- approuvé l'attribution des subventions de fonctionnement telles que présentées dans le tableau annexé à la délibération au titre de l'année 2021,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

26) Emploi - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien passée avec l'association Mission Locale de l'Orléanais.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de soutien passée avec l'association Mission Locale de l'Orléanais précisant la typologie du public bénéficiaire de l'action d'accompagnement menée par la Mission Locale de l'Orléanais,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant.

27) Tourisme - Mobilité - Adhésion d'Orléans Métropole au label "Territoire Vélo".

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole au label "Territoire Vélo" attribué par la Fédération Française de Cyclotourisme pour un montant de 5 000 € au titre de l'année 2021,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer cette adhésion ou tout document y afférant.

28) Tourisme - Adhésion d'Orléans Métropole à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT).

Le conseil métropolitain a

- approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT) pour un montant de 3 172 € au titre de l'année 2021,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande d'adhésion ou tout document y afférant.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

29) Espace public - Commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin - Requalification de la place Clovis - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune.

Point retiré de l'ordre du jour.

RESSOURCES

30) Finances - OPH Résidences de l'Orléanais - Construction de 6 logements individuels et 6 logements collectifs en VEFA situés ZAC du Clos de l'Aumône à Mardié - Garantie d'un emprunt de 1 597 550 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 798 775 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 597 550 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 215 171,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 107 585,50 €
- PLAI foncier : 116 908,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 58 454,00 €
- PLUS : 870 715,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 435 357,50 €
- PLUS foncier : 394 756,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 197 378,00 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et Orléans Métropole.

31) Finances - ADOMA - Construction d'une pension de famille de 30 logements située 1 impasse de la Mouchetière à Ingré - Garantie d'un emprunt de 1 440 326 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 720 163 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 440 326 €, qu'ADOMA souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Ce prêt étant constitué de 1 ligne :

- PLAI : 1 440 326 €, garantie à hauteur de 50 % soit 720 163 €,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre ADOMA et Orléans Métropole.

32) Finances - VALLOIRE HABITAT - Acquisition en VEFA de 7 logements collectifs situés 46 rue du Ballon à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 796 500 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 398 250 €, représentant 50 % d'un prêt de 796 500 €, que la SA HLM VALLOIRE HABITAT souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt est constitué de 6 lignes :

- PLAI : 137 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 68 500 €
- PLAI foncier : 143 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 71 500 €
- PLUS : 188 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 94 000 €
- PLUS foncier : 178 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 89 000 €
- PHB : 45 500 €, garantie à hauteur de 50 % soit 22 750 €
- Prêt Booster : 105 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 52 500 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOIRE HABITAT et Orléans Métropole.

33) Finances - OPH Résidences de l'Orléanais - Construction de 5 logements collectifs situés ZAC du Clos de l'Aumône à Mardié - Garantie d'un emprunt de 443 291 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 221 645,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 443 291 €, que l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 139 756,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 69 878,00 €
- PLAI foncier : 24 819,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 12 409,50 €
- PLUS : 241 033,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 120 516,50 €
- PLUS foncier : 37 683,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 18 841,50 €

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et Orléans Métropole.

34) Systèmes d'information - Adhésion à l'association « les Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs d'Eksae (ACTU) » - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'adhésion d'Orléans Métropole à l'association « les Collectivités Territoriales et établissements publics Utilisateurs d'Eksae (ACTU) »,

- approuvé le versement de la cotisation au titre de 2021 pour un montant de 500 € TTC.

35) Relations humaines - Protection fonctionnelle - Approbation du règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les agents métropolitains.

Le conseil métropolitain a approuvé le règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les agents métropolitains annexé à la délibération.

36) Relations humaines - Régime Indemnitare des agents métropolitains - Adoption de modifications concernant le RIFSEEP - Complément au dispositif.

Le conseil métropolitain a :

- instauré le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dans les conditions indiquées dans la délibération, dès l'année 2021,

- approuvé l'annexe I fixant les plafonds applicables à chaque cadre d'emplois et groupe de fonctions, pour le versement du complément indemnitaire annuel,

- modifié les plafonds applicables à l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, en faveur des cadres d'emplois des attachés territoriaux, et des ingénieurs territoriaux, selon les montants définis en annexe II, avec effet du 1^{er} mai 2021,

- délégué M. le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Métropole.

37) Relations humaines - Modification du tableau des emplois.

Le conseil métropolitain a approuvé le tableau des emplois.

Fait à Orléans, le **06 MAI 2021**

Le Président d'Orléans Métropole



Christophe CHAILLOU